



## Réunion du Bureau du S.D.E. du 5 juillet 2018

### Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix huit, le Bureau s'est réuni le jeudi 5 juillet à 17 h 00, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Energie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

#### Etaient présents :

*Pour le Bureau :* M. Frossard (Président) ;  
Mmes Pourteau et Vergès ;  
MM. Armary, Barral, Dutour, Fourcade, Laffaille, Laffont, Lussan, Mur et Piron.

*Excusés :* Mmes Carrère, Cuq, Curbet, Durrieu, Mendès et Solles ;  
MM. Boubee, Cazabat, Dabezies, Guilhas et Pelieu.

*Pour les services du SDE :* M. Rouch (Directeur), Florence Armary, Dominique Alexandre, Jean Chanéac, Serge Cieutat et Marie-Noëlle Mainguy

#### Ordre du jour

- *Marchés publics*
  - *Travaux SDE : validation du budget et de la mission « architecte »*
  - *Lancement de nouvelles consultations ENR*
  - *Mise à jour du site internet SDE65*
- *Partenariat avec l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat d'Occitanie*
- *Point d'avancement du Schéma Départemental des Energies Renouvelables*
- *Révision du S3RENR*
- *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance en signalant que le directeur devant s'absenter, l'ordre du jour sera bouleversé. Il laisse donc la parole à Monsieur Rouch qui présente le partenariat avec l'AREC (Agence Régionale de l'Energie et du Climat). Cette agence a pour objectif l'accompagnement des collectivités sur des dossiers tels que les PCAET, les CEE pour la rénovation énergétiques de bâtiments publics, etc...

Le directeur rappelle que l'ADEME, suite à la baisse de ses moyens financiers, ne pourra plus financer les projets tels que la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Il sera proposé lors du bureau de septembre prochain l'adhésion du SDE65 à cette agence. Jean-Claude Piron intervient pour signaler que la Communauté d'Agglomération TLP et la ville de Tarbes en font déjà partie. La Communauté d'Agglomération l'a déjà sollicité pour son PCAET.

Au sujet de l'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, le Président informe le Bureau de l'avancée du partenariat relatif à l'entretien de l'éclairage public des zones d'activités. La Communauté d'Agglomération, par délibération du 28 juin 2018, a validé la proposition au SDE65.

Une convention SDE65/CATLP permettra de confier à notre service entretien la mission. Il propose donc aux membres du bureau, qui l'acceptent sans réserve, de signer avec le Président de la Communauté d'Agglomération TLP cette convention. *Une délibération sera prise en ce sens.*

<b>DL 86-07-2018</b>	<b>Entretien de l'EP des ZA de la Communauté d'Agglomération TLP</b>
	Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau le transfert obligatoire de la compétence « développement économique et éclairage public des zones d'activités » aux EPCI.
	En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, le SDE65 a établi un inventaire de l'éclairage public de ses zones d'activités et proposé à la CA TLP d'assurer l'exploitation et l'entretien de l'éclairage aux mêmes conditions qu'il le fait pour les

	<p>communes.</p> <p>La Communauté d'Agglomération TLP, par délibération du 28 juin 2018, a validé la proposition du SDE65. Le Président propose de signer avec la CA TLP une convention relative à cette mission.</p> <p>Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• valide cette proposition,</li> <li>• autorise le Président à signer la convention de coopération entre les pouvoirs adjudicateurs pour l'exploitation et l'entretien de l'éclairage public des zones d'activités de la Communauté d'Agglomération TLP.</li> </ul>
--	---

Il enchaîne par un point sur le schéma départemental des énergies renouvelables. Le Président du Département rencontrera prochainement les EPCI pour faire un premier bilan et présenter également le nouveau dispositif d'animation porté par le SDE65.

Ce dispositif est matérialisé par une agence locale de l'énergie qui accompagne la transition énergétique et une SEM qui aidera au financement de travaux de renforcement afin d'accueillir les projets ENR.

Monsieur Rouch détaille ensuite le contenu du S3REN (Schéma Régional de Raccordement au réseau des Energies Renouvelables) au sujet duquel une réunion s'est tenue le 20 juin dans les locaux du SDE. Il explique qu'il s'étalera jusqu'en 2020 (concertation avec les communautés de communes d'abord). Yves Laffaille demandant si les projets pris en compte dans le schéma devront être bouclés, le directeur précise qu'une décision d'intention suffit.

Avant de quitter la réunion, le directeur aborde les deux questions diverses. La première porte sur le calendrier des futures réunions du bureau, puis monsieur Piron prend la parole pour présenter l'appel à projet portant sur l'achat d'un véhicule GNV (véhicule au gaz naturel). Ce projet est porté par la Région et l'ADEME.

Pour sa bonne finalité, 15 véhicules doivent être achetés. Les établissements Marcos ont l'intention d'en acheter 4, la Communauté d'Agglomération 2 ou 3, la ville de Tarbes et le SDE 1 chacun. Monsieur Piron précise qu'il suffit là aussi d'une décision d'intention. La décision finale devra être prise en janvier 2020.

Une discussion s'engage entre Ange Mur et Jean-Claude Piron car Monsieur Mur rappelle que le SDE est déjà positionné sur les véhicules électriques, l'hydrogène a été évoqué et maintenant on s'oriente vers le véhicule au gaz naturel. Son collègue souligne que la transition énergétique sert à développer de nouvelles énergies car actuellement aucune n'est idéale. Monsieur Mur acquiesce mais demande ce que cela peut apporter en termes d'impact. Monsieur Piron rappelle que l'on ne peut se baser sur une seule énergie, il faut se diversifier. Le directeur rajoute que les camions ne pouvant pas rouler à l'électricité, le gaz peut être une solution. L'hydrogène peut être un complément à l'électricité pour un véhicule. Thérèse Pourteau s'enquiert du prix d'un véhicule GNV. Monsieur Rouch lui explique qu'il ne peut communiquer de prix dans l'immédiat. Par rapport à l'Allemagne et l'Italie, peu de véhicules de ce genre sont commercialisés aujourd'hui en France.

Le Président propose aux membres du bureau de positionner le SDE65 sur ce sujet. Ceux-ci approuvent et une délibération sera prise en ce sens.

<b>DL 80-07-2018</b>	<b>Appel à candidature pour l'achat d'un véhicule au gaz naturel</b>
	<p>Daniel Frossard, Président, informe les membres du Bureau de l'appel à projet de l'ADEME-Bio GNV, pour l'achat de véhicules alimentés au gaz naturel, en lien avec la station GNV nouvellement installée à Ibos et destinée à distribuer un carburant d'origine locale (méthanisation).</p> <p>L'aide apportée couvrira l'écart de prix avec un véhicule diesel.</p> <p>En conséquence, le Président propose de déposer une candidature de principe sur un véhicule utilitaire ou léger.</p> <p>Après en avoir délibéré, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité, autorise le Président à présenter la candidature de principe du SDE 65 pour l'achat d'un véhicule utilitaire ou léger, alimenté en gaz naturel.</p>

**Le sujet suivant porte sur la mise à jour du site internet.**

Monsieur Rouch explique qu'une mise à jour du site du SDE doit être faite, suite au changement de logo et également dans un souci d'adaptation aux nouveaux outils de communication (smartphones...).

Sans objection de la part du bureau, *une délibération validera cette décision.*

<b>DL 81-07-2018</b>	<b>Marché public « mise à jour du site internet sde65.fr »</b>  Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du bureau que l'agence de communication So'Happy avait été retenue pour élaborer le site internet du SDE65.  Les modes d'utilisation actuels (tablettes, téléphones mobiles ...) ont évolué. Le SDE65 a donc demandé un devis à l'agence de communication So'Happy.  Après en avoir délibéré, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité : - accepte la proposition de l'agence So'Happy pour un montant de 2 680 € HT, incluant les options pour un montant de 420 € HT. - autorise le Président, responsable du marché, à signer le marché et tout document s'y rapportant.
----------------------	--

*Monsieur Rouch quitte la séance à 17 h 45.*

### **Serge Cieutat fait un point sur le dossier d'aménagement des locaux du SDE**

Il s'agit de valider dans un premier temps la mission « architecte » qui inclura la reconstruction de certaines parties du bâtiment. Un appel d'offres sera lancé ultérieurement. Le Président précise que ces travaux s'étaleront sur deux exercices.

Après avoir eu des précisions sur le montant des travaux, le bureau approuve et *une délibération sera prise en ce sens.*

<b>DL 82-07-2018</b>	<b>Aménagement de l'ancien garage : validation de la mission « architecte » et de l'enveloppe financière</b>  Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du bureau que la présentation des premières études de l'ADAC concernant la réhabilitation de l'ancien garage et le choix du cabinet d'architectes Pastor et Vidalon avait été discutée lors du bureau du 16 septembre 2016.  Le projet avait de nouveau été présenté lors du bureau du 6 octobre 2017. L'architecte Vidalon ayant fait part de difficultés pour le mener à son terme, il avait été décidé d'une co-traitance avec l'architecte Gil. Le bureau avait autorisé le Président à signer le contrat à venir.  La mission de l'architecte GIL + Energieco représente un forfait de 24 000 euros HT ainsi réparti : - Maîtrise d'oeuvre: 9,19% du montant des travaux soit 22 700 euros HT - Relevé d'état des lieux : 1 300 euros HT  Après en avoir délibéré, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'architecte Gil + Energieco, pour un montant HT de 24 000 €.
----------------------	--

Ange Mur demande si ce réaménagement prend en compte l'augmentation des effectifs du personnel. Daniel Frossard répond par l'affirmative.

Monsieur Piron demandant si le Département accorde une subvention, le Président indique que c'est une piste à explorer. Une discussion s'engage alors sur l'implantation future de l'ALEC dans les locaux du SDE.

### **Monsieur Frossard donne ensuite la parole à Dominique Alexandre pour la présentation du lancement d'une nouvelle consultation ENR.**

Dominique Alexandre explique que deux sites isolés, le restaurant le Carlis sur le territoire de la commune d'Aragnoet (barrage du Cap de Long) et la propriété de Madame Thevin à Arcizans-Dessus, feront l'objet de la consultation lancée cet été. L'ouverture des plis aura lieu lors du prochain bureau de septembre. Le Président signale qu'il s'est rendu au barrage du Cap de Long avec le directeur et le technicien afin de connaître le site. Il explique qu'EdF est réservée pour alimenter en électricité ce site réalisé depuis le barrage.

Le Président demande l'accord au bureau pour le lancement de cette consultation, qui le donne sans réserve.  
*Une délibération validera cette décision.*

<b>DL 83-07-2018</b>	<b>Marché public « alimentation de 2 sites isolés par Energie Nouvelle Renouvelable</b>  Daniel Frossard, Président, informe les membres du Bureau de la demande d'alimentation en énergie renouvelable de deux sites isolés.  L'alimentation en énergie photovoltaïque est estimée à 135 000 € HT pour les sites isolés suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- Restaurant le Carlis (barrage du Cap de Long) sur la commune d'Aragnouet</li><li>- Gîte de Madame Thevin à Arcizans-Dessus</li></ul> Cette somme fera l'objet d'une demande de prise en charge financière à hauteur de 80 % par le FACE. En conséquence, le Président propose de lancer une consultation suivant une procédure adaptée.  Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"><li>• approuve les projets d'alimentation des deux sites isolés par énergie photovoltaïque,</li><li>• autorise le Président, responsable du marché, à lancer la consultation des entreprises et à signer tout document s'y rapportant.</li></ul>
----------------------	---

Il informe ensuite ses collègues de la date d'inauguration future de la borne électrique implantée sur le parking de la centrale de Pragnères (commune de Gèdre).

### **Jean Chanéac succède à Dominique Alexandre pour parler des projets photovoltaïques**

Le premier dossier évoqué concerne la réalisation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes de Monfaucon. Une consultation avait été lancée au printemps dernier.

Il présente les résultats de l'appel d'offres. Seuls 2 bureaux d'études ont répondu, Etchart Energies et Global Electrics. Après analyse des propositions, il apparaît que Global Electrics est le mieux disant et rajoute que ce bureau est généralement mieux positionné sur les petits projets (36 kVA) et Etchart Energies sur des projets nécessitant une puissance plus élevée (100 kVA).

Le Président demande au bureau son accord pour valider ce choix. Les membres du bureau approuvent et *une délibération sera prise en ce sens.*

<b>DL 84-07-2018</b>	<b>Marché public</b> <b>Réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la salle des fêtes de Monfaucon</b>  Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau la décision prise le 1er février 2018 de lancer une consultation pour la réalisation du projet de la commune de Monfaucon portant sur l'équipement par panneaux photovoltaïques de la toiture de la salle des fêtes.  Au vu de l'étude d'opportunité, le dimensionnement de cet équipement a conduit à une puissance de 36 kWc.  Après avis favorable de la Commune, le SDE65 a lancé un marché sous forme de MAPA pour procéder aux travaux de réalisation de cette toiture photovoltaïque dont l'estimation initiale a été établie à 35 000 € HT. 2 entreprises ont répondu à ce marché (ETCHART ENERGIES, GLOBAL ELECTRICS). Après étude des propositions et analyse technique, il apparaît que l'entreprise GLOBAL ELECTRICS est la mieux disante.  En conséquence, le Président propose de retenir la proposition de GLOBAL ELECTRICS pour un montant de 32 348.51 € HT.  Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"><li>• accepte la proposition de GLOBAL ELECTRICS pour un montant de 32 348.51 € HT,</li><li>• autorise le Président, responsable du marché, à signer le marché et tout document s'y rapportant.</li></ul>
----------------------	---

### **Monsieur Chanéac intervient ensuite sur le partenariat avec Urbasolar**

Il rappelle les projets à développer sur les communes de Capvern et Rabastens de Bigorre, ce dernier ayant été refusé 2 fois par la CRE. Le Président rappelle les conclusions de la rencontre qui a eu lieu à la Préfecture à ce sujet et l'avis négatif qui a été délivré. Aussi, afin de porter cette affaire à son terme, le SDE a décidé de travailler avec la société Urbasolar, développeur de projets.

Jean Chanéac explique que cette société est une société reconnue sur le plan national, a une capacité de négociation des prix plus importante et fabrique aussi des panneaux photovoltaïques.

Il explique le développement de la procédure pour le projet de Rabastens : Urbasolar, via la société projet Urba 181, va déposer le dossier avec un prix de 72 ou 73 € le kW.

Monsieur Chanéac conclut son intervention en mentionnant le projet d'ombrières de la commune d'Orleix sur le parking du centre commercial, auquel Urbasolar s'intéresse également.

Monsieur Piron souhaitant connaître les retours pour la commune à ce propos, Jean Chanéac lui explique qu'il s'agit uniquement d'une affaire d'image et de contribution active à la transition énergétique.

Pour finir, le Président revient sur la toiture photovoltaïque de Loudenvielle. Mise en service il y a un an, le hangar à avions sur lequel sont installés les panneaux photovoltaïques du SDE évolue aujourd'hui en établissement recevant du public (ERP). Cette évolution nécessite d'isoler « coupe-feu » les installations de production électrique (câbles et onduleurs). Les travaux s'élèvent à 4 000 € HT environ.

Il est proposé, dans la mesure où cette situation était inconnue du SDE lors de la construction, de ne pas réaliser cette isolation mais de participer à hauteur de 50 % à verser au maître d'ouvrage (le SIVAL) sur la base des factures acquittées, avec un maximum de 2 000 €.

Le Bureau, après avoir écouté cet exposé, approuve cette proposition qui sera validée par une délibération.

<b>DL 85-07-2018</b>	<b>Altiport de Peyragudes : évolution du bâtiment en ERP Participation financière du SDE65 aux travaux d'isolation</b>
	<p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du bureau l'implication du SDE65 dans le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du hangar à avions à Peyragudes et sa mise en service effectuée il y a un an.</p> <p>Or, l'évolution de ce bâtiment en ERP (Etablissement Recevant du Public) n'était initialement pas prévue. Des travaux doivent donc être réalisés afin de protéger les câbles et onduleurs. Ces travaux d'isolation s'élèvent à 4 000 € HT environ.</p> <p>Le Président propose, dans la mesure où le SDE65 ne connaissait pas la destination de ce bâtiment lors de sa construction, de ne pas réaliser ces travaux mais de participer à leur financement à hauteur de 50 %, soit 2 000 € HT environ.</p> <p>Oùï cet exposé, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Valide cette proposition,</li><li>• Autorise le Président à signer tout document relatif au financement de ces travaux.</li></ul>

Avant de lever la séance, monsieur Frossard rappelle aux membres du bureau les dossiers en cours (inauguration de la borne à Pragnères, réalisation de la pico-centrale du Rioumajou, éclairage public de la Mongie). Ses propos sont complétés par l'information communiquée par Dominique Alexandre sur le Rioumajou, à savoir la mise en service prévue pour mai ou juin 2019.

La séance est levée à 18 h 00.

**PJ au présent compte-rendu :**

*Diaporama*

*DL 80-07-2018 Appel à candidature pour l'achat d'un véhicule au gaz naturel*

*DL 81-07-2018 Marché public « mise à jour du site internet sde65.fr »*

*DL 82-07-2018 Aménagement de l'ancien garage : validation de la mission « architecte » et de l'enveloppe financière*

*DL 83-07-2018 Marché public « alimentation de 2 sites isolés par Energie Nouvelle Renouvelable »*

*DL 84-07-2018 Marché public « réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la salle des fêtes de Monfaucon »*

*DL 85-07-2018 Entretien de l'EP des ZA de la Communauté d'Agglomération TLP*

*DL 86-07-2018 Altiport de Peyragudes : évolution du bâtiment en ERP – participation financière du SDE aux travaux d'isolation*

**Les membres du Bureau**

**Le Président  
Daniel FROSSARD**